



71ème session de l'Assemblée générale

Première Commission

Autres mesures de désarmement et sécurité internationale Other disarmament measures and international security

New York, le 24 octobre 2016

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse soutient fermement le processus engagé par les Nations Unies concernant les Progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, avec la mise en place de groupes d'experts gouvernementaux des Nations Unies (GEG). Nous assistons à une augmentation des cybermenaces émanant aussi bien d'acteurs étatiques que non étatiques. Ces opérations sont de plus en plus ciblées, complexes et sophistiquées. Face à cette évolution, il est important que la communauté internationale clarifie les règles régissant le comportement dans le cyberspace et qu'elle renforce la coopération internationale. Nous constatons avec satisfaction que le GEG de cette année a adopté une approche large: il examine comment le droit international s'applique au cyberspace, quels sont les principes, normes et règles en vigueur en matière de comportement responsable des États et quelles sont les mesures envisageables pour instaurer la confiance et renforcer les capacités.

La Suisse se félicite de faire partie du cinquième GEG, qui s'est réuni pour la première fois en août 2016. Nous apprécions vivement l'opportunité qui nous est donnée de contribuer aux travaux du Groupe dans l'optique de promouvoir un cyberspace ouvert, libre et sûr. La participation de la Suisse au GEG s'alignera scrupuleusement sur le mandat confié par l'Assemblée générale dans sa résolution A/RES/70/237. Notre pays a salué les trois rapports substantiels que les groupes précédents ont adoptés par consensus et soumis à l'Assemblée générale. Nous sommes résolu à nous appuyer sur l'acquis que constituent les rapports des GEG précédents et à les développer plus avant.

Nous reconnaissons entièrement l'applicabilité des dispositions du droit international relatives aux activités des États dans le cyberspace, notamment la Charte des Nations Unies dans son intégralité ainsi que les droits et les libertés fondamentales inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les rapports des GEG de 2013 et 2015 ont confirmé l'applicabilité du droit international. Le fait qu'ils se réfèrent de manière explicite, quoique non exhaustive, à nombre de principes du droit international constitue une affirmation forte de cet état de fait. Partant de ce consensus crucial, la Suisse entend contribuer à clarifier davantage la distinction entre principes contraignant du droit international d'un côté et normes volontaires et non contraignantes de l'autre.

Monsieur le Président,

Les deux prochaines sessions du GEG, en novembre et en février, auront lieu à Genève, un pôle international d'expertise en pleine croissance pour ce qui est de l'espace numérique et de la cybersécurité. Ces prochains mois, nous devons également examiner les différentes options envisageables pour l'avenir. Le GEG a déjà jeté les bases d'une décision consensuelle substantielle et poursuivra ses travaux d'ici l'été prochain. Il est important que le GEG réfléchisse également aux moyens d'universaliser et de rendre opérationnel les recommandations formulées dans les rapports des GEG précédents et celles qui pourraient être retenues cette année, afin de générer un impact durable au niveau global. La Suisse est disposée à approfondir diverses modalités permettant de mettre à profit le précieux travail du GEG. Ce faisant, nous prendrons en compte des critères comme l'inclusion, la légitimité, l'efficacité et l'interdisciplinarité.

Mais, avant toute chose, nous nous réjouissons de la suite des débats fructueux, tant au sein du GEG qu'avec l'ensemble des acteurs concernés. N'oublions pas les enjeux: Nous avons tous un intérêt, une responsabilité et un objectif communs, à savoir préserver un cyberspace ouvert, libre et sûr, qui contribue à la paix et à la prospérité de l'humanité.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mr. Chair,

Switzerland strongly supports the UN-led process on the Developments in the field of information and telecommunications in the context of international security by means of the establishment of UN Groups of Governmental Experts (GGE). We witness an increase in cyber threats emanating both from States and non-State actors. Cyber operations have become increasingly targeted, complex and sophisticated. In response to this development the international community should clarify the rules governing behavior in cyberspace and strengthen international cooperation. We welcome that this year's GGE has taken a broad approach and discusses how international law applies to cyberspace, which norms, rules and principles of responsible state behavior exist and looks at confidence building measures as well as capacity building.

Switzerland is pleased to be a member of the fifth GGE that has convened for the first time in August 2016. We highly value the opportunity to contribute to the work of the Group in view of fostering an open, free and secure cyberspace. In its participation in the GGE, Switzerland will adhere closely to the mandate given by the General Assembly in its Resolution A/RES/70/237. Switzerland has welcomed the three substantive consensus reports adopted by the previous Groups and submitted to the General Assembly. We are committed to building upon the existing consensus of these preceding GGEs and to taking their achievements further.

We fully endorse the applicability of the existing body of international law to the activities of States in cyberspace, including the entire UN Charter and the rights and freedoms expressed in the Universal Declaration of Human Rights. The GGE reports of 2013 and 2015 confirmed this applicability of international law. Their explicit, though non exhaustive, reference to a number of international law principles is a strong affirmation of the rule of law in cyberspace. Building upon this crucial consensus, Switzerland intends to contribute to a clearer distinction between binding international law principles and voluntary, non-binding norms.

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

Mr. Chair,

In November and February, the next two sessions of the GGE will take place in Geneva, which is emerging as a growing international hub of expertise regarding digital space and cybersecurity. Over the next months, we will also need to reflect on options for the way forward. The GGE has already developed the groundwork for a substantial consensus outcome and will further advance its work until next summer. It is important that the GGE also considers ways of how to universalize and operationalize the recommendations of past GGE reports and those that may be agreed upon this year in order to generate a sustainable impact at a global level. Switzerland is open to study a variety of modalities to take the invaluable work of the GGE to the next level. In doing so, we will take into account criteria, such as inclusiveness, legitimacy, effectiveness and interdisciplinarity.

But first, we look forward to continued and constructive debates both within the GGE, and also beyond the group with all relevant stakeholders. Let us not forget what is at stake: We all have a common interest, a common goal and a common responsibility. That is to maintain an open, free and secure cyberspace, which contributes to peace and prosperity for all mankind.

Thank you.